

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 26 Octobre 2021 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize et en visioconférence sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

**Date convocation :** 20 Octobre 2021. **Présents :** BARBIER Daniel, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VILLA Jean-Claude, VINGDIOLET Marie-Christine. **Excusés:** BOUZOUOLA Yasmina (pouvoir à Daguin G.), COLAS David (suppléé par Clément JP.), COLIN Severine (pouvoir à Guyot J.), GATEAU Mireille (pouvoir à Villa JC.), GRZESKOWIAK Ingrid (suppléée par Espejel M.), HOURCABIE Guy (pouvoir à Escurat E.), MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain (pouvoir à Rollin P.), POYEN Emmanuel (pouvoir à Roy B.), RAFFALLI Catherine, VINCENT Michel (pouvoir à Simonnet P.). **Absents:** BARBIER Roger, BERNARD Colette, BOUILLON Sandra, FONGARO Laurent, MAZOIRE Guy.

**Secrétaire de séance :** BORNET Carole. **En exercice :** 44. **Présents :** 30. **Voteants :** 38.

### GEMAPI : Consentement à dévégétalisation par l'Etat du système d'endiguement de Decize sous réserve de prescriptions techniques

Le Conseil communautaire a adopté le 6 juillet 2021 une motion engageant l'Etat à procéder au dessouchage du talus de la 2ème section côté Loire, dévégétalisé en 2016, ainsi qu'à la coupe et au dessouchage des arbres en crête des levées de la 2ème et 3ème section d'ici Janvier 2024, date de transfert de gestion des digues domaniales.

La doctrine scientifique et technique actuelle établit clairement la présence de végétation sur digue comme problématique et source potentielle d'érosion interne et de renards hydrauliques. Conformément à ces éléments scientifiques, les services de l'Etat ont proposé, l'année dernière, de retirer à leurs frais les arbres restants sur la 2ème et 3ème section de la levée de la Jonction et sur la levée de Caqueret. Toutefois, du fait d'un désaccord technique portant sur le dessouchage, seule la levée de Caqueret a été traitée lors du premier trimestre 2021.

Suite à la motion et à l'occasion d'une réunion de suivi de leur gestion transitoire du système d'endiguement jusqu'en 2024, le 29 septembre dernier, les services de l'Etat se sont engagées à procéder aux travaux d'abattage des arbres d'alignement des levées de la 2ème et 3ème section et au retrait de l'ensemble des blocs souches par fraisage sur 40 cm de profondeur puis comblement par remblais de terre végétale compactée. Un engagement a également été formulé pour la prise en charge de la communication à destination des citoyens du territoire sur l'opération.

Aussi et sous réserve des engagements de traitement des souches et de communication, il est proposé au Conseil de consentir à l'exécution de ces travaux d'abattage par l'Etat d'ici le 28 Janvier 2024 ; étant précisé que ces travaux devront être, autant que possible, coordonnés avec ceux menés par la Ville de Decize sur la promenade des Halles pour en limiter au maximum la simultanéité.

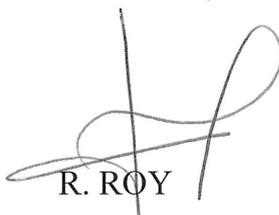
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime agréé la proposition.

**Fait à Decize, le 28 Octobre 2021**

Certifié exécutoire par la Présidente,  
compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 28/10/2021  
et de la publication le 28/10/2021

La Présidente

La Présidente,

  
R. ROY